



# MAIRIE DE VERDEREL-LES-SAUQUEUSE

60112 VERDEREL-LES-SAUQUEUSE

Tél. : 03 44 81 72 18

Fax : 03 44 81 72 18

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais

CANTON DE NIVILLERS

## COMPTE RENDU: SEANCE DU 4 Avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 4 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VERDEREL-LES-SAUQUEUSE, légalement convoqué ; s'est rendu à la salle multifonctions, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire :

**Présents :** M. COURTOIS Serge, Mme CARBONNIER Sandrine, M. PAILLARD André, M. DUFOUR Marcel, Mme ADRIAEN Sabine, M. LEROUX François, M. LEROY Alain, Mme LINSTRUISEUR Pascale, M. MANCEL François, Mme POTIER Marie-Christine, M Julien BERTHUIT, M DESBORDES Jannick, M DUBOSC Alain, M LINSTRUISEUR Marc, Mme CARNEIRO Elisa.

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Julien BERTHUIT a été nommé secrétaire..

1. La séance a été ouverte sous la présidence de Serge COURTOIS a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales des 23 et 30 mars 2014 et a déclaré installer,

Elus		Nombre de voix obtenues
- Sandrine	CARBONNIER	355
- Marcel	DUFOUR	342
- Marie-Christine	POTIER	342
- Alain	LEROY	333
- Serge	COURTOIS	331
- Pascale	LINSTRUISEUR	318
- André	PAILLARD	314
- Sabine	ADRIAEN	310
- François	LEROUX	308
- François	MANCEL	281
- Julien	BERTHUIT	213
- Jannick	DESBORDES	212
- Marc	LINSTRUISEUR	199
- Alain	DUBOSC	190
- Elisa	CARNEIRO	187

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

2. **Election du Maire de Verderel les Sauqueuse.**

Conformément à l'article L 2122.8 DU Code des Collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil. Serge COURTOIS cède donc la présidence à François MANCEL.

Le Président propose de désigner le benjamin du Conseil Municipal Julien BERTHUIT comme secrétaire de séance.

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Julien BERTHUIT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L 2121 - 15 du code des collectivités territoriales.

Le Président fait l'appel des Conseillers Municipaux, dénombre 15 conseillers présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121 17 du Code général des Collectivités territoriales est atteint.

Le Président conformément aux articles L 2122 – 4, L 2122 -7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122- 4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivité Territoriales et fait appel à candidatures :

Serge COURTOIS fait acte de candidature.

Il est procédé au vote et chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
- Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	1
- Suffrages exprimés .....	14
- Majorité absolue .....	8

a obtenu :

- Serge COURTOIS 14 (Quatorze) Voix

Serge COURTOIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### **3 – Elections du Maire Délégué de la Commune de Sauqueuse St Lucien.**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, sous la Présidence de Serge COURTOIS élu Maire, à l'élection du Maire Délégué de Sauqueuse St Lucien.

Il fait appel à candidatures :

Sandrine CARBONNIER fait acte de candidature.

Il est procédé au vote et chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
- Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	3
- Suffrages exprimés .....	12
- Majorité absolue .....	7

ont obtenus :

- Sandrine CARBONNIER 11 (Onze) Voix
- Alain DUBOSC 1 (Une) Voix

Sandrine CARBONNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire Délégué et a été immédiatement installée.

### **4. Fixation du nombre d'adjoints.**

Monsieur le Maire propose de fixer à 3 le nombre d'adjoints.

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **5. Election du Premier Adjoint**

Il est procédé dans les mêmes formes, sous la Présidence de Serge COURTOIS élu Maire à l'élection du Premier Adjoint :

Il fait appel à candidatures :

Marcel DUFOUR fait acte de candidature.

Il est procédé au vote et chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
- Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	2
- Suffrages exprimés .....	13
- Majorité absolue .....	8

A obtenu :

- Marcel DUFOUR 13 (Treize) Voix

Marcel DUFOUR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

## 6. Election du Deuxième adjoint

Il est procédé dans les mêmes formes, sous la Présidence de Serge COURTOIS élu Maire à l'élection du deuxième Adjoint :

Il fait appel à candidatures :

André PAILLARD fait acte de candidature.

Il est procédé au vote et chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
- Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	1
- Suffrages exprimés .....	14
- Majorité absolue .....	8

A obtenu :

- André PAILLARD 14 (Quatorze) Voix

André PAILLARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

## 7. Election du Troisième Adjoint.

Il est procédé dans les mêmes formes, sous la Présidence de Serge COURTOIS élu Maire à l'élection du troisième Adjoint :

Il fait appel à candidatures :

Alain LEROY et Jannick DESBORDES font acte de candidature.

Il est procédé au vote et chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
- Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	1
- Suffrages exprimés .....	14
- Majorité absolue .....	8

Ont obtenus :

- Alain LEROY 8 (Huit) Voix
- Jannick DESBORDES 5 (cinq) Voix
- Marie-Christine POTIER 1 (Une) Voix

Alain LEROY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

## 8. Délégation spéciale à un Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire propose de donner une délégation spécifique à Alain DUBOSC conseiller municipal, aux finances, budget et contrôle de Gestion de la Commune. Alain Dubosc accepte cette tâche

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## 9. Désignation des représentants de la Commune aux Syndicats.

- **Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Juvignies et Verderel les Sauqueuse composés de 4 membres et un membre observateur.**

Font acte de candidature :

membre :

- Sandrine CARBONNIER – Marie-Christine POTIER – Elisa CARNEIRO – Dominique GALLET

membre observateur :

- Serge COURTOIS

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

- **Syndicat d'Énergie de l'Oise (Électricité) 1 membre titulaire.**

Fait acte de candidature : Alain LEROY

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Beauvaisis. 2 Titulaires 2 suppléants.**

Font acte de candidature :

Titulaires :	Suppléants
Marcel DUFOUR	André PAILLARD
François LEROUX	Jannick DESBORDES

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

## 10 – Désignation d'un correspondant défense auprès du Ministère de la Défense 1 Titulaire.

Fais acte de candidature Alain DUBOSC

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30